

IDCP – CAPITAL ENTREE EN DEPENDANCE

Projet 2023

Commission des assurances - 25 avril 2023



Nouveaux axes de développement du portefeuille

■ Garantie : capital d'entrée en dépendance

Besoin : fin de prise en charge des garanties décès aux âges termes (71ans et 79ans), absence de proposition de couverture au-delà de ces âges.

Principe : ajouter une nouvelle garantie en relais des garanties décès toutes causes et accidentel au-delà des âges termes actuels. Cette garantie serait un capital dépendance fonction du niveau de cotisations atteint à l'arrivée à l'âge terme.

Avantages : continuer à proposer une prestation adaptée au besoin des adhérents âgés / maintenir les adhérents dans le contrat plus longtemps

Entrée en Dépendance

- En règle générale, les contrats Dépendance proposent des rentes, le choix d'un capital d'entrée en dépendance permet **d'aider l'adhérent sur ses premiers frais.**
- Les capitaux dépendance relatifs aux premières dépenses peuvent varier de 2 000 € à 30 000 € → *la valeur des capitaux maximums garantis sont conditionnés à la souscription d'un contrat en rente et sont fonction du montant de la rente choisie.*
- La valeur des capitaux première dépense maximums se situent généralement autour de 10 000 €.
- Le montant du capital correspond à une entrée en dépendance pour un équipement du domicile.
- Quelques exemples de coûts d'aménagement d'un domicile pour personne à mobilité réduite :
 - *installation d'un monte escalier = 3.000€*
 - *remplacement par une porte coulissante = 800€*
 - *douche aménagée = 3.000€*

Entrée en Dépendance – Conditions d'accès à la garantie

- Formalités médicales à l'adhésion identiques aux garanties Décès « Toutes Causes » et « Accidentelles »
- Age limite de souscription identiques aux garanties Décès
- Prise en charge du niveau de dépendance selon la grille AGGIR
- Niveau et déclaration de dépendance déterminé par les professionnels de santé

Entrée en Dépendance – AGGIR

Grille AGGIR : Autonomie
Gérontologique et Groupe
Iso Ressources

- [GIR](#) (Groupe iso ressources).

Grille de référence pour :

- [équipe médico-sociale APA](#) du département dans le cadre d'une demande d'APA à domicile
- évaluateurs des caisses de retraite dans le cadre d'une demande d'aide pour bien vieillir
- [médecin coordonnateur en EHPAD](#) ou le médecin traitant.

Catégories GIR	Classement en 6 niveaux de dépendance
GIR 1	Le groupe 1 comprend les personnes âgées confinées au lit ou au fauteuil, dont les fonctions mentales sont gravement altérées et qui nécessitent une présence indispensable et continue d'intervenants
GIR 2	Le groupe 2 concerne les personnes âgées confinées au lit ou au fauteuil, dont les fonctions intellectuelles ne sont pas totalement altérées et dont l'état exige une prise en charge pour la plupart des activités de la vie courante.
GIR 3	Le groupe 3 réunit les personnes âgées ayant conservé leur autonomie mentale, partiellement leur autonomie locomotrice, mais qui ont besoin quotidiennement et plusieurs fois par jour d'être aidées pour leur autonomie corporelle.
GIR 4	Le groupe 4 intègre les personnes âgées n'assumant pas seules leurs transferts mais qui, une fois levées, peuvent se déplacer à l'intérieur de leur logement. Elles doivent parfois être aidées pour la toilette et l'habillement.
GIR 5	Le groupe 5 comporte des personnes âgées ayant seulement besoin d'une aide ponctuelle pour la toilette, la préparation des repas et le ménage.
GIR 6	Le groupe 6 réunit les personnes âgées n'ayant pas perdu leur autonomie pour les actes essentiels de la vie courante.

Zone
d'intervention

Entrée en Dépendance - AGGIR

- Répartition des dépendants par niveau de GIR de 1 à 4

Source INSEE

Répartition par niveau de dépendance				
	GIR 1	GIR 2	GIR 3	GIR 4
à domicile	2%	17%	23%	58%
en établissement	16%	43%	18%	23%
Total	8%	28%	21%	44%

Garantie Entrée en Dépendance

Entrée en Dépendance – Proposition « Toutes causes »

Garanties « Toutes Causes »

- capital en cas de décès (et d'invalidité pour l'agent en activité uniquement)
- âge de l'assuré à la souscription ou à la modification de la garantie

Agent et/ou conjoint

Pour une souscription avant 54 ans inclus	Capital en pourcentage du salaire ou de la pension annuel brut de l'agent				
Jusqu'à l'âge de départ à la retraite + 12 mois	50%	100%	150%	200%	400%
De l'âge de départ à la retraite + 12 mois jusqu'à 70 ans inclus pour l'assuré sans enfant	50%	100%	150%	200%	
De l'âge de départ à la retraite + 12 mois jusqu'à 72 ans inclus pour l'assuré avec au moins un enfant à charge	50%	100%	150%	200%	400%

Pour une souscription à compter de 55 ans inclus	Capital en pourcentage du salaire ou de la pension annuel brut de l'agent				
De l'âge de départ à la retraite + 12 mois jusqu'à 70 ans inclus pour l'assuré sans enfant ou 72 ans inclus pour l'assuré avec au moins un enfant à charge	50%	100%	150%	200%	

À compter de l'âge de départ à la retraite + 12 mois, les modifications se font uniquement à la baisse.

À noter : pour le cas des ouvrants droites "conjoint" d'agent décédé, se reporter à la notice d'information.

Garantie dépendance en complément de la garantie Décès "Toutes Causes"

Agent et/ou conjoint / Ouvrant droit

A partir de 71 (assuré sans enfant) ou 73 ans (assuré avec enfant)

Proposition : Capital en fonction de la cotisation de l'adhérent - maintien d'une cotisation continue après l'âge terme sans surcoût

→ Capital unique pour toutes les catégories de GIR de 1 à 4

Entrée en Dépendance – Etude tarifaire « Toutes causes »

Au-delà de l'âge limite des garanties Décès, la cotisation de l'adhérent sera maintenue et le capital Dépendance sera donc fonction de cette cotisation.

Estimation du capital pour les adhérents de la garantie « Décès Toutes Causes »

→ Pour **1€** de cotisation mensuelle, le capital sera de **400 €**.

Niveau souscrit	Répartition DC toutes causes		Taux de cotisations +de 40 ans	Mensuelles	Capital	
50%	8812	24,6%	0,132	3,88 €	1 553 €	
100%	12389	34,5%	0,263	7,74 €	3 095 €	
150%	4383	12,2%	0,395	11,62 €	4 648 €	
200%	9357	26,1%	0,526	15,47 €	6 190 €	
400%	945	2,6%	1,052	30,95 €	12 380 €	
Total	35886	100%		9,89 €	3 958 €	Moyenne

Entrée en Dépendance – Proposition « Accidentel »

Garanties « Accidentelles »*

- capital en cas de décès et/ou d'infirmité permanente, partielle ou totale
- âge de l'assuré à la souscription ou à la modification de la garantie

Agent et/ou conjoint	Capital en pourcentage du salaire annuel brut ou de la pension de l'agent				
Jusqu'à l'âge de départ à la retraite + 12 mois (79 ans inclus)	100%	200%	400%	600%	800%
Ouvrant droit conjoint d'un agent décédé	Capital en pourcentage de la pension de réversion ou de 60 % du PASS**				
Jusqu'à l'âge de départ à la retraite + 12 mois (79 ans inclus)	100%	200%	400%	600%	800%
Enfant à charge	Capital en pourcentage du PASS				
Jusqu'à 11 ans inclus, seule la garantie « infirmité » peut être souscrite pour l'enfant	100%				
De 12 ans jusqu'à 21 ans ou 26 ans si études ou apprentissage ou sans limite d'âge pour l'enfant handicapé	100%				

* Pour les Garanties « Accidentelles », vous devez également choisir une répartition du capital garanti entre les risques Décès et Infirmité.

** Capital en pourcentage de la pension de réversion (veuf/veuve) ou de 60 % du PASS (PACS ou concubin) pour l'ouvrant droit « conjoint » d'un agent décédé.

Garantie dépendance en complément de la garantie Décès "Accidentelle"

Agent et/ou conjoint / Ouvrant droit

A partir de 80 ans

Proposition : Capital en fonction de la cotisation de l'adhérent - maintien d'une cotisation continue après l'âge terme sans surcoût

→ Capital unique pour toutes les catégories de GIR de 1 à 4

Entrée en Dépendance – Etude tarifaire « Accidental »

Au-delà de l'âge limite des garanties Décès, la cotisation de l'adhérent sera maintenue et le capital Dépendance sera donc fonction de cette cotisation.

Estimation du capital pour les adhérents de la garantie « Accidentelle »

→ Pour **1€** de cotisation mensuelle, le capital sera de **250 €**.

Niveau souscrit	Répartition DC accidentel		Taux de cotisations +de 40 ans	Cotisations mensuelles moyennes	Capital	
100%	3119	4,7%	0,083	2,45 €	612 €	
200%	5029	7,6%	0,166	4,90 €	1 224 €	
400%	10251	15,4%	0,330	9,73 €	2 433 €	
600%	7614	11,4%	0,498	14,69 €	3 672 €	
800%	40545	60,9%	0,664	19,58 €	4 896 €	
Total	66558	100%		15,59 €	3 898 €	Moyenne

Merci